

# Evolution des populations indigènes et introduites de grenouilles "vertes" en Brabant wallon

Chr. PERCSY & N. PERCSY

## Résumé

Le lâcher dans la nature de grenouilles "vertes" originaires d'Europe centrale ou méridionale, voire même de l'est du bassin méditerranéen, est de plus en plus fréquent en Belgique: ces animaux sont vendus ou cédés gratuitement pour agrémenter des mares de jardin.

La survie de plusieurs de ces populations introduites ne fait aujourd'hui pas de doute et leur progression est à craindre.

L'exposé fait le point de la situation en Brabant wallon: plus particulièrement, il fournit le bilan d'un suivi des populations de grenouilles "vertes" dans la vallée de la Lasne et de ses affluents, au cours de ces dix dernières années. Il prouve l'implantation et l'extension rapide des grenouilles introduites dans cette région, mais aussi le maintien actuel des noyaux de grenouilles vertes indigènes.

## Introduction

L'introduction, en diverses régions d'Europe occidentale, de grenouilles "vertes" (au sens large) non indigènes n'est pas un fait nouveau. Il est mentionné par divers auteurs. Par exemple, A. NEVEU, dans l'Atlas des Amphibiens et Reptiles de France (1989), mentionne des îlots de colonisation de grenouilles rieuses (*Rana ridibunda*) en Charente-Vendée, vallée du Rhône et Rennes: ce sont des grenouilles qui ont été introduites pour l'élevage. En Wallonie, G. H. PARENT (1983) mentionne également quelques introductions de grenouilles rieuses (provenant d'Europe du sud-est) pour la raniculture. De plus, il signale que *Rana ridibunda* a remplacé les grenouilles vertes indigènes sur certains lacs suisses et a entraîné la disparition de la grenouille rousse et du crapaud commun sur un site du Comté de Kent (en Grande-Bretagne). La carte de répartition en Belgique donnée par PARENT (1997) ne mentionne que trois carrés IFBL abritant *Rana ridibunda* en Wallonie et une donnée de *Rana perezi* dans la région liégeoise. A Bruxelles, la présence d'une population de *Rana ridibunda* est constatée par C. et N. PERCSY dès 1992. Elle s'y maintient et s'étend, tandis que d'autres observations ponctuelles ont lieu ailleurs en région bruxelloise (PERCSY 1998 & 2000).

En fait, ces introductions de grenouilles "vertes" non indigènes ont pris des proportions inattendues au cours des dix dernières années à Bruxelles et en Brabant wallon; on peut parler littéralement d'explosion des popula-

tions, comme nous allons le voir. Le phénomène n'est plus lié à la raniculture mais à la mode des mares de jardin. Bon nombre d'entreprises de jardins aquatiques donnent ou vendent à leurs clients des grenouilles adultes ou des têtards de provenances diverses: les grenouilles ou leurs œufs ont parfois été importés accidentellement avec les livraisons de plantes aquatiques. Ensuite, les particuliers se les échangent entre eux ou les lâchent délibérément dans la nature, pour se débarrasser de compagnons devenus trop bruyants! (voir PERCSY 1993 & 1995).

Ces introductions massives de grenouilles "vertes" exotiques vont incontestablement modifier le "paysage" herpétologique brabançon. Quel est l'avenir de ces populations introduites et leur incidence sur notre batrachofaune? Tel est l'objet du présent travail.

## Situation actuelle en Brabant wallon

Si des introductions de grenouilles "vertes" exotiques sont signalées, ici et là, en divers endroits de Wallonie, la situation en Brabant wallon est particulièrement critique, comme nous l'expliquons plus haut.

Dans le cadre de la collecte de données pour l'atlas herpétologique de Wallonie, en cours de finalisation par Raïenne/AVES, de nombreuses observations de grenouilles "vertes" ont été recueillies. La distinction entre nos grenouilles indigènes et celles qui ont été introduites étant souvent délicate, nous avons reporté sur la figure 1 du Brabant wallon les seules observations qui distinguent de manière fiable les données de grenouilles vertes indigènes (*Rana kl. esculenta* et *Rana lessonae*) des observations de grenouilles "vertes" non indigènes (qui sont, très probablement, le plus souvent *Rana ridibunda*). Cette carte est le cumul d'observations ponctuelles: un point donné sur la carte ne représente pas forcément une population établie. Néanmoins, elle montre l'importance globale prise par les grenouilles "vertes" introduites.

Il faut aussi signaler que d'autres espèces d'amphibiens et reptiles ont été introduites dans la région: des rainettes méridionales (*Hyla meridionalis*) ont été relâchées dans des bassins de jardin, par des particuliers les ayant ramenées du midi de la France, mais elles n'ont pas survécu à

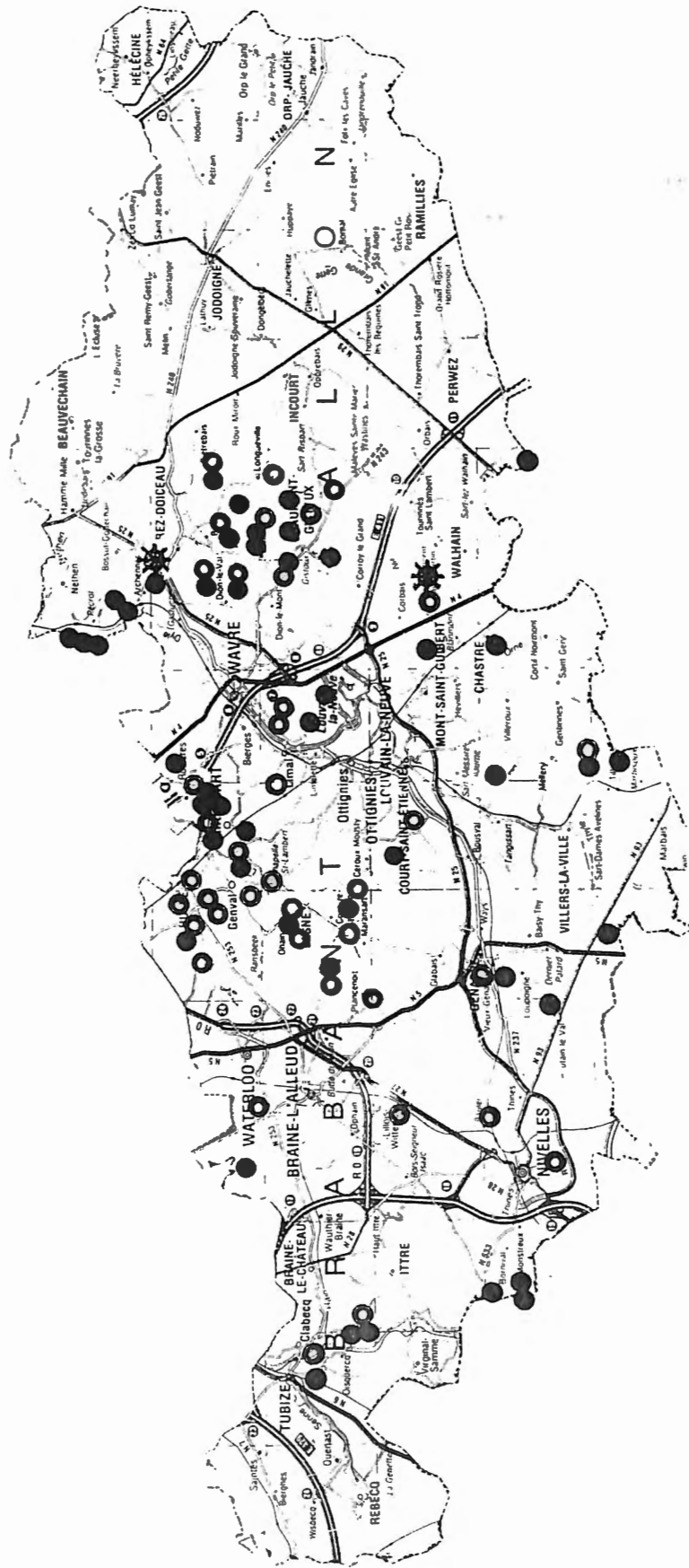


Fig. 1 — Brabant wallon. Cercles fermés: grenouilles vertes indigènes (*Rana kl. esculenta* et *R. lessonae*); cercles ouverts: grenouilles vertes introduites (généralement *Rana ridibunda*); gouvernail: grenouille taureau, originaire d'Amérique du Nord (*Rana catesbeiana*) (données Rainne / AVES: C. et N. PERCSY et H. DE WAVRN).

l'hiver (observation faite par C. et N. PERCSY en 2001). Une grenouille oxyrhine d'origine inconnue (*Rana arvalis*) arrive à se maintenir dans un autre bassin de jardin (observation faite par C. et N. PERCSY en 2001). Il est de plus en plus fréquent de rencontrer des tortues de Floride (*Trachemys scripta elegans*) sur les étangs publics où elles ont été lâchées, mais aucun cas de reproduction n'est connu dans notre pays. Enfin, quelques exemplaires isolés de grenouilles taureaux (*Rana catesbeiana*) ont été observés dans la région de Chaumont-Gistoux (observation faite par H. DE WAVRIN en 2000 et 2001), alors qu'une population bien établie est connue en Flandres (observation faite par R. JOORIS en 2001).

### Suivi sur 10 ans des populations du bassin de la Lasne

Suivre l'évolution de ces populations introduites a un quadruple intérêt, que nous résumons comme suit:

#### Aspect juridique

Les grenouilles vertes indigènes sont intégralement protégées en Wallonie, les espèces non indigènes ne le sont pas et leur introduction dans la nature est interdite (voir Décret du Parlement wallon relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages, adopté le 28 novembre 2001). Savoir départager les espèces est donc important, notamment en cas de litige pour trouble de voisinage, dû aux chants nocturnes des animaux!

*Distribution, biologie et écologie de nos espèces indigènes*  
La protection des grenouilles vertes indigènes passe par une bonne connaissance des populations existantes, qu'il faut donc pouvoir séparer des introductions diverses.

#### Naturalisation des espèces introduites

Il est essentiel de pouvoir établir la capacité d'adaptation des espèces introduites à leur nouvel environnement: se maintiennent-elles? se reproduisent-elles? quels milieux colonisent-elles?

#### Menaces pour notre batrachofaune

L'introduction de grenouilles "vertes" est particulièrement dommageable pour les populations indigènes (voir, par exemple, KOK *et al.*, même volume). Les individus introduits peuvent s'hybrider avec nos grenouilles vertes indigènes et les concurrencer, vu qu'elles occupent des niches écologiques proches. De plus, les grenouilles introduites peuvent perturber l'équilibre de tout un écosystème, notamment par la prédation qu'elles exercent sur d'autres amphibiens (voir, par exemple, DUBOIS 1983). Confirmer ces menaces sur l'herpétofaune brabançonne par un suivi rigoureux sur le terrain est important.

Depuis 1989, C. et N. PERCSY effectuent un suivi précis des populations de grenouilles vertes sur le bassin de la Lasne en Brabant wallon. Cette zone de 10 km sur 10 km est particulièrement propice, car elle comporte de nombreux lotissements (donc des mares de jardin), tout en ayant conservé des milieux semi-naturels diversifiés:

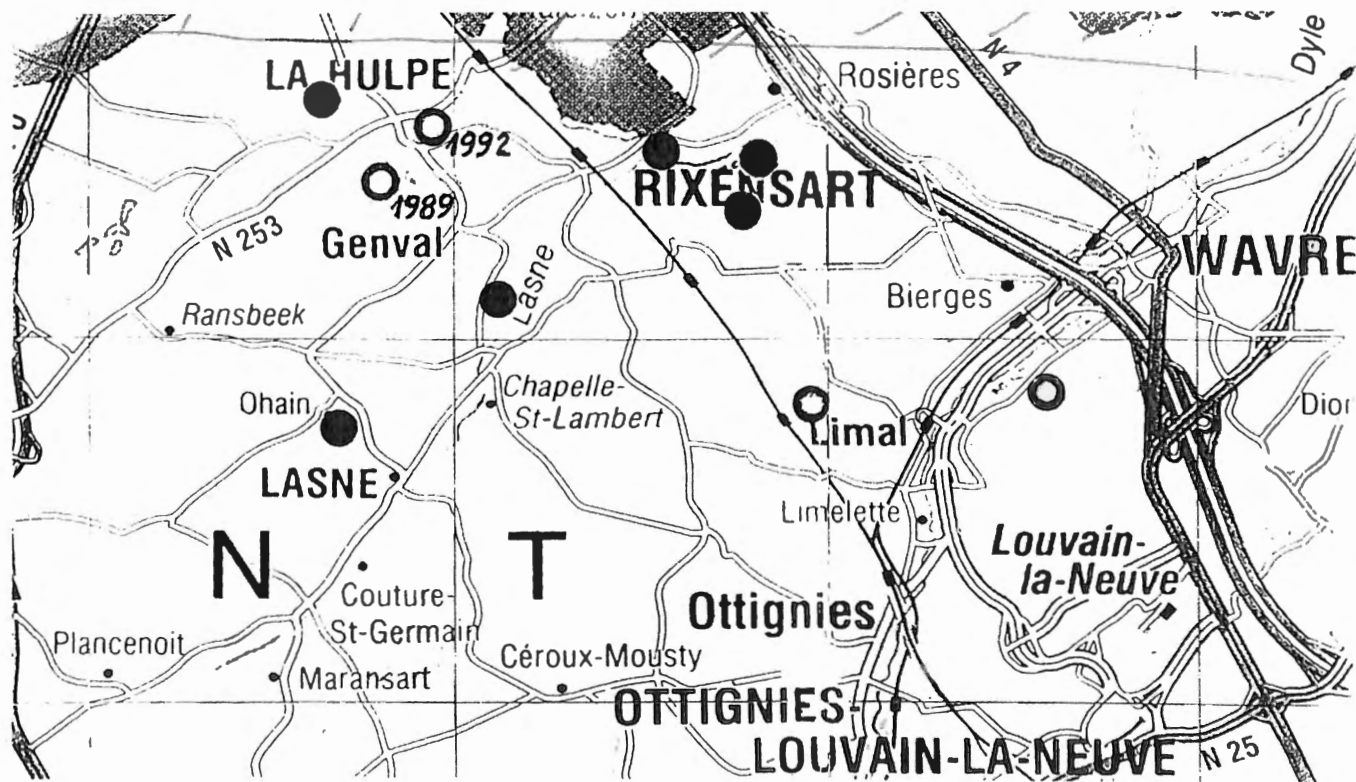


Fig. 2 — Vallée de la Haute-Lasne, 1989-90 (données de C. et N. PERCSY). Cercles fermés: grenouilles vertes indigènes (*Rana kl. esculenta* et *R. lessonae*); cercles ouverts: grenouilles vertes introduites (généralement *Rana ridibunda*).

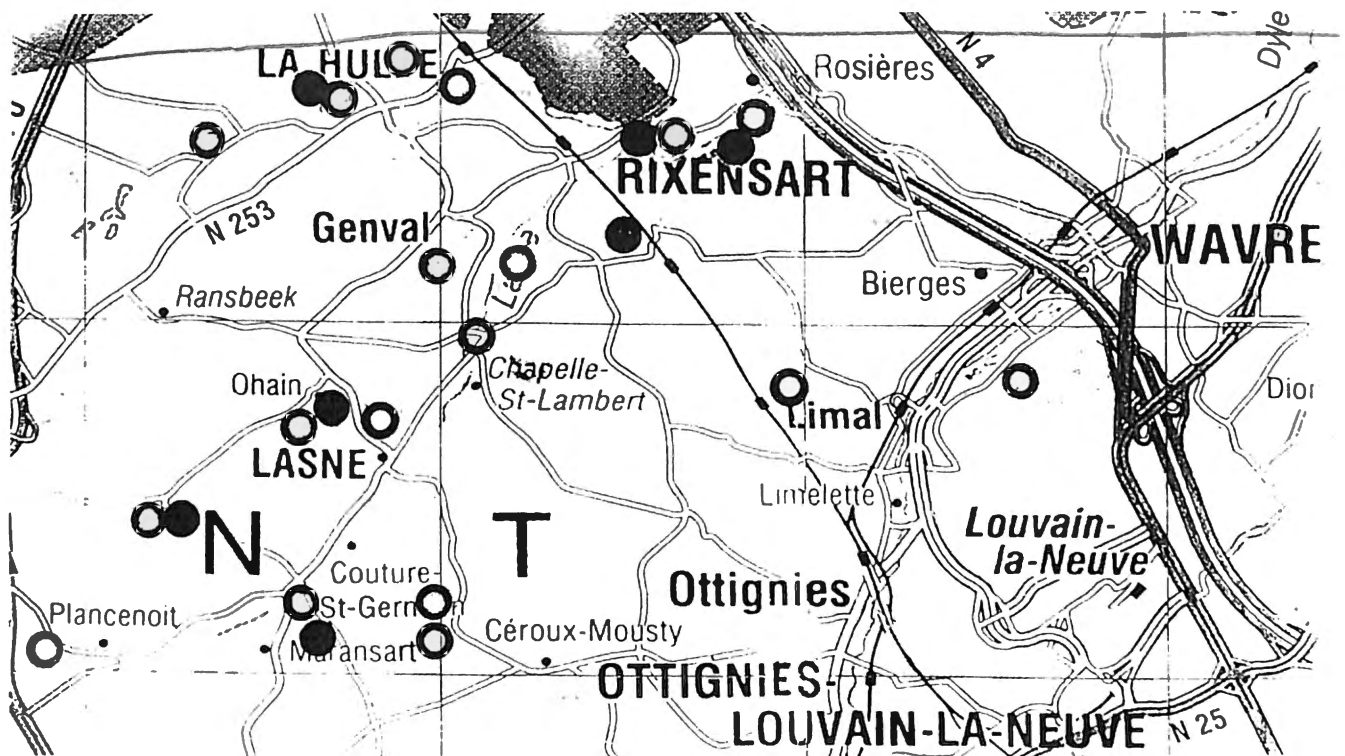


Fig. 3 — Vallée de la Haute-Lasne, 2000-2001 (données de C. et N. PERCSY). Cercles fermés: grenouilles vertes indigènes (*Rana kl. esculenta* et *R. lessonae*); cercles ouverts: grenouilles vertes introduites (généralement *Rana ridibunda*).

étangs de pêche, grands étangs de pisciculture extensive (certains abandonnés), zones marécageuses, mares de prairie, etc. En tout, une trentaine de sites (dont certains sont des complexes de points d'eau et marais) ont été inventoriés.

La figure 2 des relevés effectués en 1989-1990 révèle, dans le bassin de la Lasne, seulement deux populations viables de *Rana esculenta / lessonae* et plusieurs autres observations ponctuelles de grenouilles vertes indigènes. Une seule *Rana ridibunda* est trouvée, dans une mare de jardin. Une population de grenouilles introduites existe, en dehors de la zone, près de Wavre.

C'est en 1992 que se crée le premier centre important d'introduction de grenouilles "vertes" dans la zone considérée, chez un marchand de plantes aquatiques. Au départ de celui-ci et d'autres sources pas toujours identifiées, les populations de grenouilles "vertes" exotiques se multiplient dans la vallée de la Lasne.

La figure 3, établie en 2000-2001, fournit les résultats suivants:

- les populations de *Rana esculenta/lessonae* se maintiennent. Elles se renforcent même parallèlement à l'introduction de *Rana ridibunda* sur l'un des sites (comparaison d'observations quantitatives);

- les grenouilles "vertes" exotiques occupent 16 sites dans la zone.

Le suivi est effectué sur base de notes de terrain, de photographies et d'enregistrements de chants.

### Conclusion

L'introduction des grenouilles "vertes" exotiques dans les jardins d'agrément constitue une menace pour l'herpétofaune de nos régions. Les résultats des suivis effectués jusqu'ici confirment la naturalisation des espèces introduites. Leur incidence sur les populations d'espèces indigènes sera évaluée dans les années à venir.

### Références

- DUBOIS, A., 1983. A propos des cuisses de grenouilles. *Alytes*, 2 (3): 69-111.
- NEVEU, A., 1989. *Rana esculenta - Rana lessonae*. In: Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France. Société herpétologique de France, Paris.
- PARENT, G.H., 1983. Animaux menacés de Wallonie: proté-

geons nos batraciens et reptiles. Duculot et Région wallonne, Gembloux et Jambes: 172 pp.

PARENT, G.H., 1997. Chronique de la régression des batraciens et des reptiles en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg au cours du XXème siècle. *Les Naturalistes belges*, 78 (4): 257-304.

PERCSY, C., 1993. Grenouilles vertes, introductions et troubles de voisinage. *Feuille de contact Aves*, 4/93: 157.

PERCSY, C., 1995. La protection de l'herpétofaune en Belgique francophone: deux exemples concrets. *Bull. Soc. Herpétologique Fr.*, 73/74: 52-55.

PERCSY, C., 1998. Amphibiens et reptiles en Région de Bruxelles-Capitale: bilan de six années de suivi. In: *Qualité de l'Environnement et Biodiversité en Région de Bruxelles-*

*Capitale. Document de travail de l'Institut des Sciences Naturelles de Belgique*, 93: 101-106.

PERCSY, C., 2000. Etude et protection de l'herpétofaune d'une grande ville: l'exemple de Bruxelles. *Bull. Soc. Herpétologique Fr.*, 93: 21-26.

Christiane et Nicolas PERCSY  
Râinne / AVES  
Chemin du Bon Air 12  
B-1380 Ohain